

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL

No: 540-11-007057-112

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

---

DANS L'AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT  
DE :

9130-5789 QUÉBEC INC

Compagnie Débitrice

-et-

LE GROUPE SERPONE SYNDIC INC.

Contrôleur

---

**DEUXIÈME RAPPORT PORTANT SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES  
ET DES FINANCES DE LA COMPAGNIE**

Le 28 septembre 2011, la cour émettait une ordonnance initiale suivant la LACC à l'égard de la Requérante suivant laquelle la Cour ordonnait notamment la suspension des procédures à l'égard de la Requérante jusqu'au 28 octobre 2011 ou à une date ultérieure que le tribunal pourra fixer;

Aux termes de l'Ordonnance initiale, le Groupe Serpone Inc., a été nommé à titre de contrôleur de la Requérante;

Dans le cadre de la présentation de la Requête pour obtenir une ordonnance prorogeant la période de suspension, nous vous soumettons notre deuxième rapport portant sur l'état des affaires et des finances de 9130-5789 Québec Inc.

Nous vous référons au Rapport introductif pour volet historique de la société, le présent rapport se limitant aux sujets suivants :

- L'analyse et la mise à jour du produit Pro ;
- La mise à pied temporaire de 6 employés
- La mise à jour des projections de l'évolution de l'encaisse ;
- Le financement à court terme ;
- Les remboursements de crédits de recherche et développement ;
- Activités du Contrôleur
- Conclusions et recommandations

#### **A. L'ANALYSE ET LA MISE À JOUR DU PRODUIT PRO**

La Requérante a été informée dernièrement par la compagnie Sigma Point, laquelle s'occupe de l'assemblage du module Pro que certaines composantes représente actuellement une difficulté d'approvisionnement ;

Par conséquent, la Requérante s'affère actuellement à vérifier auprès de fournisseurs internationaux les quantités qui pourraient être disponibles afin d'assurer la production du module. À défaut, la Requérante devra revoir ce module et le modifier en fonction des nouvelles composantes disponibles sur le marché.

#### **B. MISE À PIED TEMPORAIRE DE 6 EMPLOYÉS**

Compte tenu de ce qui précède, le 14 octobre dernier, la Requérante et le Contrôleur ont convenu qu'il serait opportun à ce stade, d'effectuer des mises à pied temporaire en attendant le résultat des vérifications de disponibilité des modules.

#### **C. MISE À JOUR DES PROJECTIONS DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE**

Nous joignons en Annexe, l'évolution de l'encaisse de mars 2011 à octobre 2011 ainsi que les hypothèses pour les 9 prochaines semaines.

Ces projections ont été établies par la direction de la Requérante avec l'assistance du Contrôleur quant aux hypothèses.

Ces hypothèses ont été établies dans un contexte de continuité de l'exploitation de l'entreprise et de la réception d'une partie des crédits de recherche et de développement.

#### **D. FINANCEMENT À COURT TERME**

L'investisseur principal continue d'injecter les sommes nécessaires à la survie de la débitrice.

#### **E. REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Comme il a été longuement témoigné lors de l'audition tenue pour l'obtention de l'Ordonnance initiale, il est essentiel pour la Requérante d'obtenir le remboursement de ses crédits de recherche et de développement, et ce, afin d'être en mesure de déposer auprès de ses créanciers un plan d'arrangement sérieux et viable;

Encore à ce jour, la Requérante est en attente de remboursement pour ses crédits de recherche et de développement qui pourraient totaliser plus d'un million neuf cent mille dollars (1 900 000,00 \$) pour l'année fiscale 2010 et d'environ un million de dollars (1 000 000,00 \$) pour l'année fiscale 2011;

Le 11 octobre dernier, l'Agence du revenu du Québec (« ARQ ») adressait à la Requérante une demande de renseignements et de production de documents supplémentaires, afin de finaliser l'analyse dossier de R&D ;

Dans les jours qui ont suivi, la Requérante a fourni à l'ARQ toutes les informations et documents demandés;

Suite à la transmission de l'information demandée par l'ARQ, le comptable de la Requérante a communiqué avec l'ARQ pour s'assurer que l'information soumise était complète;

L'ARQ a confirmé au comptable de la Requérante que le dossier était complet et que celui-ci serait référé pour cotisations ;

Un suivi rigoureux est effectué auprès de l'ARQ.

## F. ACTIVITÉS DU CONTRÔLEUR

Le Contrôleur travaille étroitement avec la Requérante. Plus particulièrement le Contrôleur a:

- Participé à des rencontres et discussions avec la direction, l'actionnaire et les divers intervenants financiers, afin d'amorcer des discussions sur les scénarios de restructuration envisageables ;
- Négocié certaines ententes avec la Banque HSBC ;
- Surveillé les recettes et débours de la Requérante ;
- Analysé les projections de l'état de l'évolution de l'encaisse ;
- Effectué un suivi en ce qui concerne le remboursement des crédits de recherche et de développement ;

## G. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Compte tenu de ce qui précède, nous sommes d'opinion que les conclusions recherchées à la Requête pour obtenir une ordonnance prorogeant la période de suspension sont à l'avantage des créanciers de la Requérante. Ainsi nous recommandons une prorogation jusqu'au 28 décembre 2011.

FAIT À MONTRÉL, ce 26<sup>e</sup> jour d'octobre 2011.

Respectueusement soumis.

  
LE GROUPE SERPONE INC.

Budget Actuel

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct
<b>Encaisses au debut</b>	\$ -	\$ 9 676,43	\$ 3 417,07	\$ 677,14	\$ 14 033,97	\$ 9 761,23	\$ 3 503,30	\$ 5 972,92
Avances	\$ 50 000,00	\$ 75 000,00	\$ 150 000,00	\$ 115 000,00	\$ 75 000,00	\$ 100 000,00	\$ 100 000,00	\$ 22 000,00
Ventes								\$ 687 000,00
R&D								
Compensator: approx.								
Administration	\$ -	\$ -	\$ 13 671,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Auto	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 2 937,30	\$ 587,46	\$ 587,46	\$ 587,46	\$ 687,19
Assurance	\$ 5 000,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Arreages	\$ 4 000,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Consultation	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Comptabilité	\$ 1 595,00	\$ 1 817,10	\$ 3 487,44	\$ -	\$ -	\$ 2 694,32	\$ -	\$ 2 612,50
DAS	\$ -	\$ -	\$ 25 123,76	\$ 25 123,76	\$ 25 123,76	\$ 25 123,76	\$ 25 123,76	\$ -
Deménagement	\$ 1 150,00	\$ 6 937,34	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Depense de bureau	\$ -	\$ -	\$ 4 459,68	\$ 3 137,72	\$ 2 198,12	\$ 8 031,03	\$ 3 306,75	\$ -
Electricité	\$ -	\$ 2 728,96	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Eng. PRO	\$ -	\$ 26 772,38	\$ 29 050,88	\$ -	\$ 3 000,00	\$ 12 128,90	\$ -	\$ -
Eng. Dist	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Eng. TeImex	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equip TeImex	\$ 10 000,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equip. Dist	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equip. Pro	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equipement	\$ -	\$ 6 322,84	\$ 12 337,14	\$ 2 369,64	\$ 3 018,21	\$ 5 752,73	\$ -	\$ -
Equipement de bureau	\$ -	\$ 541,14	\$ 945,00	\$ 1 822,81	\$ -	\$ 669,61	\$ -	\$ -
Frais de banque	\$ -	\$ 1 331,55	\$ 47,94	\$ 48,66	\$ -	\$ 36,26	\$ -	\$ -
Legal	\$ -	\$ -	\$ 4 879,40	\$ 5 696,25	\$ -	\$ 5 000,00	\$ 10 000,00	\$ 482,35
Loyer	\$ 6 500,00	\$ 3 500,00	\$ 3 500,00	\$ 3 500,00	\$ 3 500,00	\$ 3 500,00	\$ 3 500,00	\$ -
R/D	\$ -	\$ -	\$ 10 000,00	\$ 11 500,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Salairé	\$ 12 000,00	\$ 27 465,47	\$ 45 237,68	\$ 45 507,03	\$ 41 845,19	\$ 42 283,86	\$ 55 012,41	\$ 15 798,29
Telephone	\$ 78,57	\$ 802,03	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 450,00	\$ -	\$ -
Voyages	\$ -	\$ 3 040,55	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
<b>Total</b>	<b>-\$ 40 323,57</b>	<b>-\$ 81 259,36</b>	<b>-\$ 152 739,93</b>	<b>-\$ 101 643,17</b>	<b>-\$ 79 272,74</b>	<b>-\$ 106 257,93</b>	<b>-\$ 97 530,38</b>	<b>19 580,33</b>
<b>Encaisse a la fin</b>	<b>\$ 9 676,43</b>	<b>\$ 3 417,07</b>	<b>\$ 677,14</b>	<b>\$ 14 033,97</b>	<b>\$ 9 761,23</b>	<b>\$ 3 503,30</b>	<b>\$ 5 972,92</b>	<b>\$ 8 392,59</b>

*Handwritten signature: J. Garabano*

**BUDGET 6 SEMAINES**

	28-oct	04-nov	11-nov	18-nov	25-nov	02-déc	09-déc	16-déc	23-déc
Encaisses au début	\$ 8 392,59	\$ 28 392,59	\$ 3 892,59	\$ 2 607,41	\$ 872 842,59	\$ 848 342,59	\$ 810 342,59	\$ 785 842,59	\$ 761 342,59
Avances	\$ 30 000,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Ventes	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
R&D	\$ -	\$ -	\$ 1 900 000,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Compensation approx.	\$ -	\$ -	\$ -1 000 000,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Administration	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 5 000,00	\$ 5 000,00	\$ 5 000,00	\$ 5 000,00	\$ 5 000,00	\$ 5 000,00
Auto	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Assurance	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Arreages	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Consultation	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Comptabilité	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
DAS	\$ -	\$ 18 000,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 10 000,00	\$ -	\$ -	\$ -
Deménagement	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Depense de bureau	\$ 100,00	\$ 100,00	\$ 100,00	\$ 100,00	\$ 100,00	\$ 100,00	\$ 100,00	\$ 100,00	\$ 100,00
Electricité	\$ 300,00	\$ 300,00	\$ 300,00	\$ 300,00	\$ 300,00	\$ 300,00	\$ 300,00	\$ 300,00	\$ 300,00
Eng. PRO	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Eng. Dist	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Eng. Telmex	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equip. Telmex	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equip. Dist	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equip. Pro	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 3 000,00	\$ 3 000,00	\$ 3 000,00	\$ 3 000,00	\$ 3 000,00	\$ 3 000,00
Equipement	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equipement de bureau	\$ 100,00	\$ 100,00	\$ 100,00	\$ 100,00	\$ 100,00	\$ 100,00	\$ 100,00	\$ 100,00	\$ 100,00
Frais de banque	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 50,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Legs	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00
Loyer	\$ 3 500,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 3 500,00	\$ -	\$ -	\$ -
R/D	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Salarié	\$ 3 000,00	\$ 3 000,00	\$ 3 000,00	\$ 15 000,00	\$ 15 000,00	\$ 15 000,00	\$ 15 000,00	\$ 15 000,00	\$ 15 000,00
Telephone	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Voyages	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
<b>Total</b>	\$ 10 000,00	\$ 24 500,00	\$ 6 500,00	\$ 24 550,00	\$ 24 500,00	\$ 38 000,00	\$ 24 500,00	\$ 24 500,00	\$ 24 500,00

Encaisse a la fin \$ 28 392,59 \$ 3 892,59 \$ 2 607,41 \$ 872 842,59 \$ 848 342,59 \$ 810 342,59 \$ 785 842,59 \$ 761 342,59

*Handwritten signature: J. J. J.*